

Comité Départemental de Badminton



CHAMPIONNAT INTERCLUBS

REGLEMENT

SAISON 2021/2022

COMITÉ DÉPARTEMENTAL D'ILLE-ET-VILAINE DE BADMINTON

Maison Départementale des Sports
13b, Avenue de Cucillé - 35 065 RENNES Cedex
Tél : 02 99 54 67 60 - Fax : 02 99 54 10 12
Mail : contact@badminton35.fr

Article 1 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

1 – 1 Les équipes doivent appartenir à des clubs affiliés à la Fédération Française de Badminton via la Ligue de Bretagne de Badminton et du Comité Départemental de Badminton d'Ille et Vilaine.

1 – 2 Chaque équipe doit être inscrite en début de saison et avoir acquitté les frais d'inscription ainsi que la caution. Un club ayant plusieurs équipes engagées pourra envoyer un seul chèque de caution mais devra, lorsqu'une caution sera encaissée, renvoyer au secrétariat un chèque de caution du même montant.

1 – 3 La fiche d'inscription pour chaque équipe doit impérativement mentionner les noms, adresses et téléphones et emails des responsables du club et du capitaine.

La fiche d'inscription devra obligatoirement être envoyée par mail au secrétariat du CODEP sous forme informatique (les inscriptions manuscrites seront refusées), le chèque d'inscription et de caution sera envoyé par courrier

1 – 4 Chaque équipe sera composée de joueuses et joueurs uniquement licenciés dans le club et titulaire d'une licence compétition. Le joueur doit être licencié (licence demandée et validée par la ligue). Les joueurs étant dans la liste en attente de paiement à la ligue ne pourront pas jouer tant que la ligue n'a pas validé le règlement

1 – 5 Seuls sont autorisés à participer, les joueurs de la catégorie « *Senior* » et « *Vétéran* » ainsi que les catégories : « *Junior* », « *Cadet* »

Les catégories d'âge saison 2021/2022 :

- vétérans : né(e)s avant 1982,
- seniors : né(e)s entre 1982 (inclus) et 2003 (inclus),
- juniors : né(e)s en 2004 et 2005,
- cadets : né(e)s en 2006 et 2007

1 – 6 Les joueurs étant sous le coup de sanctions disciplinaires (suspension ou bien amende) et/ou non autorisés ne peuvent pas jouer avant régularisation de leur situation.

1 – 7 Les joueurs mutés : lors d'une rencontre, une équipe ne peut faire participer plus de 3 joueurs mutés.

Article 2 : STRUCTURE DU CHAMPIONNAT

2 – 1 Le championnat sera constitué de cinq divisions :

Le championnat comprendra 5 divisions. Pour chaque division, le nombre de poules et d'équipes par poule dépendra du nombre d'équipes inscrites par rapport au prévisionnel

2 – 1 – 1 Création d'une pre-régionale (PR) à l'issue de la saison 2021/2022

2 – 2 Un club ne peut avoir plus d'une équipe par poule excepté en D5 où il est encore possible d'avoir au maximum 2 équipes du même club dans la même poule si ce club inscrit plus d'équipes que le nombre de poules. Mais dans ce dernier cas, chaque joueur ne pourra évoluer que dans une seule et même équipe et ces 2 équipes se rencontrent systématiquement lors de la première journée.

2 – 3 Dans une même poule où 2 entités du même club évoluent, chaque joueur ne pourra évoluer que dans une seule et même équipe (ex. FIB, BCPF, ...).

2 – 4 Une équipe qui n'a pas participé au championnat de l'année précédente, sera placée dans la division la plus basse lors de son inscription ou de sa réinscription.

2 – 5 Une équipe qui s'inscrira après le délai fixé par la *commission championnat interclubs* sera systématiquement inscrite dans la division la plus basse.

2 – 6 Un club ayant plusieurs équipes engagées en championnat mais qui pour des raisons sportives, ne peut engager l'équipe évoluant dans la division la plus haute devra :

- s'acquitter des droits d'inscriptions de toutes les équipes,
- déclarer l'équipe évoluant dans la division la plus haute **forfait**, ce qui entraînera son classement en dernier de sa poule et disparition l'année suivante,
- ne pas engager plus d'équipes que lors de la saison précédente,
- les joueurs et joueuses ayant participé au championnat la saison précédente avec l'équipe non engagée et ayant un classement compris entre N1 et D8 (au premier jeudi du mois de septembre) pour la nouvelle saison ne pourront faire qu'un seul match par journée s'ils descendent de plus d'une division.

Article 3 : ORGANISATION DU CHAMPIONNAT

3 – 1 Chaque équipe rencontre toutes les autres équipes de sa division ou de sa poule.

3 – 2 Les rencontres se dérouleront impérativement dans la limite des dates fixées en début de saison et définies sous le terme de « *journée* ».

3 – 3 Les clubs qui reçoivent doivent envoyer leurs invitations 15 jours avant la première date de la rencontre et reprendre contact pour confirmation 8 jours avant la première date prévue.

3 – 3 – 1 le capitaine de l'équipe qui reçoit doit obligatoirement envoyer par mail au responsable de la division les dates et le lieu qu'il a proposées au capitaine de l'équipe adverse et reconfirmer le jour de la rencontre par mail.

« Précisez également le protocole sanitaire mis en place dans votre salle en fonction de la décision de la Mairie, accès ou non aux vestiaires et aux douches, possibilité de partager le pot de fin de rencontre ou non... »

3 – 4 Deux dates minimum doivent être proposées avec si possible 2 jours non identiques.

3 – 5 Une rencontre pourra sortir de la « *journée* » qu'avec l'accord du responsable du championnat. La rencontre devra obligatoirement se jouer lors de la première semaine de la journée suivante. Les 2 équipes ne pourront en aucun cas reporter la rencontre de la journée suivante (ex : 2 équipes reportent la J3, donc ils joueront dans la première semaine de la J4 et ne pourront pas reporter leur rencontre respective de la J4)

3 – 5 – 1 aucun report ne sera autorisé lors de la dernière journée de championnat

3 – 6 Pour les divisions 2, 3, 4 et 5, la répartition se fera en tenant compte de la situation géographique du club dans la mesure du possible.

Article 4 : DEROULEMENT DES RENCONTRES

4 – 1 En **D1, D2, D3 et D4**, chaque rencontre entre 2 équipes les opposera sur huit matchs dans les 5 disciplines, suivant la répartition :

- 2 matchs en simple homme – (SH),
- 2 matchs en simple dame – (SD),
- 1 match en double homme – (DH),
- 1 match en double dame – (DD),
- 2 matchs en double mixte – (DM). (attention au chapitre 4-4)

Tous les matchs se jouent en 2 sets gagnants de 21 points en tie-break.

4 – 1 – 1 Lors de la saison régulière en D3 et D4 une équipe peut faire jouer 3 matchs à une fille aux conditions suivantes :

- a) n'avoir que 2 filles présentes lors de la rencontre
- b) chaque fille doit disputer obligatoirement 1 SD, 1DD et 1DM
- c) pas plus de la moitié des journées de la poule (exemple : poule de 11 équipes, donc 10 rencontres soit 5 fois)
- d) lors des 2 dernières journées d'interclubs, une fille n'a pas le droit de faire 3 matchs
- e) il est impératif de prévenir le capitaine adverse avant la rencontre

Si les points A, B, C et D ne sont pas respectés, le DD sera perdu par WO (21/0-21/0) sans point de pénalité

4 – 2 Particularité : en **D5**, chaque rencontre entre 2 équipes les opposera sur 7 matchs également dans les 5 disciplines mais avec seulement **1** simple dame suivant la répartition :

- 2 matchs en simple homme – (SH),
- 1 match en simple dame – (SD),
- 1 match en double homme – (DH),
- 1 match en double dame – (DD),
- 2 matchs en double mixte – (DM)

- possibilité de jouer avec 2 filles (se référer à l'article 4-1-1 sauf point C.)

Tous les matchs se jouent en 2 sets gagnants de 21 points en tie-break.

4 – 3 Le capitaine doit fournir la composition complète de son équipe avant le début de la rencontre (imprimé : feuille de match)

4 – 3 – 1 Toute équipe présentant un ou plusieurs matchs forfaits non annoncés 48h avant la rencontre, ne pourra pas contester la modification de l'équipe adverse au dernier moment.

4 – 3 – 2 L'ordre des matchs est déterminé par le Juge-arbitre ou par les 2 capitaines s'il n'y a pas de Juge-arbitre.

4 – 4 L'ordre dans lequel les joueurs et joueuses sont placés en simple doit obligatoirement respecter leur classement au jour de la rencontre. Le classement pris en compte est celui du jeudi précédant le 1^{er} jour de la journée (site de référence : poona.ffbad.org) (pour la totalité de la journée, c'est à dire sur les 2 semaines)

Saison 2021/2022 (sous réserve de modification)

J1 : (11/10 au 22/10) jeudi 07 octobre 2021

J2 : (08/11 au 19/11) jeudi 04 novembre 2021

J3 : (22/11 au 03/12) jeudi 18 novembre 2021

J4 : (06/12 au 17/12) jeudi 02 décembre 2021

J5 : (10/01 au 21/01) jeudi 06 janvier 2022

J6 : (24/01 au 04/02) jeudi 20 janvier 2022

J7 : (21/02 au 04/03) jeudi 17 février 2022

J8 : (07/03 au 18/03) jeudi 03 mars 2022

J9 : (21/03 au 01/04) jeudi 17 mars 2022

J10 et journée de classement D1 (25/04 au 06/05) jeudi 21 avril 2022

Barrage éventuel R3/D1 du 16 mai au 27 mai jeudi 12/05

J11 : (09/05 au 20/05) jeudi 05 mai 2022

Barrages : (30/05 au 24/06) jeudi 26 mai

Il en est de même pour l'**ordre des doubles mixtes** : il faut absolument respecter « la moyenne » des classements.

Ex. 1, si un double mixte comporte une paire D7/D8 et l'autre double mixte comporte une paire D8/D8, alors la paire D7/D8 doit obligatoirement faire le double mixte **1**.

COMITÉ DÉPARTEMENTAL D'ILLE-ET-VILAINE DE BADMINTON

Maison Départementale des Sports
13b, Avenue de Cucillé - 35 065 RENNES Cedex
Tél : 02 99 54 67 60 - Fax : 02 99 54 10 12
Mail : contact@badminton35.fr

Ex. 2, si un double mixte comporte une paire D7/D9 et l'autre double mixte comporte une paire D8/D8, alors il n'y a pas d'ordre à respecter.

4 – 5 Un même joueur ou joueuse d'une équipe

4 – 5 – 1 ne peut pas pour une même « journée » de championnat départemental jouer dans 2 équipes différentes.

4 – 5 – 2 ne peut jouer pour le compte de la J1 nationale ou régionale et la J1 départementale sauf si les J2 nationale et régionale ont lieu avant le début de la J1 départementale

4 – 5 – 3 ne peut pas disputer lors d'une même rencontre, ni plus de 2 matchs, ni 2 matchs d'une même discipline,

4 – 5 – 4 ne pourra disputer le même soir une rencontre du championnat interclubs et une rencontre du championnat vétérans

4 – 5 – 5 ne pourra jouer en interclubs senior et en interclubs hommes, toutefois un joueur ayant évolué en interclubs homme peut venir dans l'interclubs senior mais ne pourra retourner dans l'interclubs homme. Le contraire n'est pas possible

4 – 5 – 6 ne pourra pas redescendre dans une division inférieure ou jouer dans une autre équipe de son club évoluant dans la même division au sein d'une autre poule dès qu'il a fait une journée dans une division des championnats départemental, régional et national. Un joueur peut tout de même remplacer un joueur (blessé ou absent) d'une équipe de division supérieure mais uniquement sur demande faite auprès du responsable de la poule avant ou dans les 48 heures maximum après la rencontre et ce seulement 1 fois.

4 – 5 – 7 un joueur se déplaçant avec une équipe évoluant en nationale ou en régionale en tant que remplaçant en cas de blessure d'un titulaire il devra le signaler avant la rencontre de départementale au responsable de la poule.

4 – 6 Forfait sur un match : si un match doit être forfait, c'est obligatoirement le double dame ou le double homme sauf pour la D5 où cela peut être le mixte 2 (cas de 2 filles art 4-2) ou le double homme

4 – 6 – 1 Forfait sur plusieurs matchs : si 2 joueurs manquants du même sexe, ce sont le double homme ou double dame, le mixte 2 et le simple homme 2 ou simple dame 2 qui doivent être forfaits. Pour la D5, idem pour les hommes mais pour les femmes ce seront le double dame et le mixte 2.

4 – 7 A la suite d'une blessure ou autre raison, un set non terminé est gagné par l'adversaire sur le score au moment de l'arrêt du match. Bien préciser sur la feuille de match « ABANDON » sous le score.

4 – 8 Il est autorisé lors d'une rencontre de remplacer un joueur ou joueuse, par un ou une autre, à la suite d'une blessure nécessitant son abandon à condition que le joueur n'ait pas commencé son match et que le remplaçant n'ait pas un meilleur classement.

Dans le cas où le remplaçant a un moins bon classement, l'ordre des simples ou des mixtes pourra s'en trouver inversé (Exemple : si un joueur (R6/R6/R6) se blesse en simple homme, il devait jouer en mixte 1 avec une joueuse D7, le mixte 2 étant classé D7/D7, le remplaçant pourra avoir un classement D8 pour au final avoir un mixte 1 D8/D7 et un mixte 2 D7/D7). Bien préciser sur la feuille de match les noms du remplaçant et du remplacé.

4 – 9 L'heure du début de la rencontre ne doit pas dépasser 21H. Si une rencontre débute après 21H, l'équipe fautive se verra retirer 1 point sur la rencontre.

4 – 9 – 1 dérogation est faite pour les clubs dont la salle n'est disponible qu'à partir de 21 heures. Le club doit faire cette demande au moment de l'inscription de ou des équipe(s). Dans ce cas, la rencontre doit débiter avant 21h15

4 – 9 – 2 un joueur arrivant après 21 h ou 21 h 15 si dérogation ne pourra disputer qu'un seul match lors de la rencontre

4 – 10 La fourniture et le choix des volants sont laissés aux joueurs (partage des charges), à savoir :

COMITÉ DÉPARTEMENTAL D'ILLE-ET-VILAINE DE BADMINTON

Maison Départementale des Sports
13b, Avenue de Cucillé - 35 065 RENNES Cedex
Tél : 02 99 54 67 60 - Fax : 02 99 54 10 12
Mail : contact@badminton35.fr

- match entre 2 ou 4 joueurs classés D, R ou N : jeu en plume,
 - En division D4 et supérieures, match entre joueur(s) classé(s) D, R ou N et joueur(s) classé(s) P10, P11 ou P12 : jeu en plume,
 - En division D4 et supérieures, match entre joueur(s) classé(s) P10, P11 ou P12 : au choix sachant que si un seul joueur P décide de jouer en volant plastique c'est son choix qui prévaut,
 - En division D5, match où un P10, P11 ou P12 est présent : au choix du P10, P11 ou P12 sachant que si un seul joueur P décide de jouer en volant plastique c'est son choix qui prévaut
- La rencontre doit se faire avec des volants homologués FFBad

Article 5 : TRANSMISSION DES RESULTATS

5 – 1 A l'issue de chaque rencontre, le capitaine de l'équipe victorieuse dispose de 48 heures pour expédier par mail, la feuille de match *clairement et complètement remplie* au responsable de la division. En cas de match nul, c'est le capitaine qui reçoit qui est en charge de l'envoi des résultats

5 – 2 Transmission des résultats uniquement par email - la date d'envoi du mail fait foi. Le responsable de chaque poule du championnat accusera réception par mail de la feuille de match – en cas de non réception de cet accusé, charge au capitaine de contacter le responsable s'il a bien reçu ou non cette feuille de match.

5 – 2 – 1 La feuille de match peut être transférer sur un fichier Excel afin d'être envoyé au responsable de la poule. Cette feuille de match sous format Excel sera envoyée en début de saison à chaque capitaine

Article 6 : LE CLASSEMENT DES EQUIPES

6 – 1 Le classement des équipes par division et par poule s'établira en fonction :

- classement badnet
- si égalité totale (jusqu'à la différence de points) entre 2 équipes alors seront pris en compte les résultats de la rencontre ayant opposé les ex æquo.

6 – 2 La rencontre est gagnée par l'équipe ayant remporté le plus de matchs. Celle-ci marque **3** points, l'équipe perdante marque **1** point et en cas d'égalité la rencontre est déclarée nulle et chaque équipe marque 2 points.

6 – 3 Un champion sera désigné pour chaque division sauf pour les D4 et D5

6 – 3 – 1 en division 1, le vainqueur du match entre le premier de D1A et le premier de D1B avec tirage au sort pour le lieu de la rencontre

6 – 3 – 2 en division 2, une poule de 3 avec les premiers de chaque poule. Chaque équipe recevant une fois.

6 – 3 – 3 en division 3, les premiers de chaque poule s'affrontent en demi-finale par tirage au sort et les 2 vainqueurs joueront la finale. Le lieu des rencontres se fera également par tirage au sort (possibilité de faire toutes les rencontres un vendredi soir sur un lieu commun)

Article 7 : REGULATION DES MONTEES ET DES DESCENTES

7 – 1 Pour les montées et les descentes, en cas d'équipes ex-aequo sur le nombre de rencontres en tête et fin de division sera pris en considération l'application de l'article 6-1.

7 – 2 Les montées et descentes

Elles seront communiqués au début du championnat en fonction des réinscriptions et des inscriptions en D5

A l'issue des play-offs et play downs, un classement sera établi pour des repêchages pour la saison suivante

7 – 2 – 1 barrage R3/D1

Une modification du règlement régional va impacter une équipe de D1. En effet si une équipe du 35 termine 10ème ou 11ème de R3, cette équipe disputera un barrage contre la deuxième équipe du 35 pouvant accéder à la R3 et le vainqueur de cette rencontre prend la place dans la liste de repêchage.

Ex :

- les équipes qui terminent première de leur poule de D1 sont 2 équipes pouvant accéder à la R3. Le perdant du play-off jouerait le barrage contre le 10ème ou 11ème de R3 si celui ci est issu du 35.

- si une des 2 équipes du play-off ne peut accéder à la R3 (car ayant déjà une équipe en R3), dans ce cas le match de play-off a lieu pour le titre de champion et quelque soit le résultat, l'équipe pouvant accéder monte en R3. La deuxième équipe pouvant jouer le barrage contre l'équipe de R3 sera une des équipes classées 2ème des poules de D1 soit par un match de barrage si les 2 peuvent accéder à la R3 soit directement si une des 2 équipes ne peut accéder à la R3 puis les 3ème si les équipes classées 2ème ne peuvent accéder à la R3....

7 – 3 Les barrages, play off et play down :

7 – 3 – 1 Remarque : tous les rencontres de barrages, de play off et de play down se dérouleront sur 8 matchs : soit 2 simples hommes, 2 simples dames, 1 double homme, 1 double dame et 2 doubles mixtes et un mixte en or en cas d'égalité sauf lors de poule où le mixte en or n'aura pas lieu.

7 – 3 – 2 les lieux des barrages entre 2 équipes seront définis par les responsables de la commission interclubs par tirage au sort

7 – 3 - 3 Joueurs et joueuses autorisé(e)s à jouer la rencontre

* les titulaires de l'équipe : sont déclarés titulaires de l'équipe tout joueurs ou joueuses ayant participé à 4 rencontres minimum pour cette équipe

* un joueur remplaçant peut participer à la rencontre aux seules conditions du respect des articles 1-4, 1-5, 1-6, 1-7 et 4-5-6 et que son meilleur classement (à la date de la prise en compte pour la journée de barrage) soit égal ou inférieur à celui du meilleur titulaire quelque soit la discipline (ex : le meilleur titulaire a un classement R5R6R6, le remplaçant doit avoir un classement maxi R5 quelque soit la série comme D7R5D7)

7 – 4 Lorsqu'une équipe renonce à sa promotion, sa place est prise par l'équipe suivant au classement. La renonciation à la promotion entraîne la descente de l'équipe dans la division la plus basse du championnat.

7 – 5 La commission championnat se réserve le droit de faire monter ou descendre plus d'équipes que ne le permet le règlement afin de compléter ou de structurer correctement le championnat.

Article 8 : FORFAITS, SANCTIONS, PENALITES

8 – 1 Forfait d'une équipe sur un ou plusieurs matchs

Pour être valide, même pour un forfait annoncé, en déplacement ou non, les joueurs de l'équipe adverse doivent être présents à l'annonce de chaque match.

8 – 2 Forfait d'une équipe sur une journée

Une équipe qui déclare forfait pour une journée sera classée dernière de sa poule. Ses droits d'engagement ne seront pas remboursés. Tous les résultats obtenus contre cette équipe seront déclarés nuls.

COMITÉ DÉPARTEMENTAL D'ILLE-ET-VILAINE DE BADMINTON

Maison Départementale des Sports
13b, Avenue de Cucillé - 35 065 RENNES Cedex
Tél : 02 99 54 67 60 - Fax : 02 99 54 10 12
Mail : contact@badminton35.fr

8 – 3 Rencontre jouée hors journée du calendrier

- pour une rencontre jouée en dehors de la journée sans l'autorisation du responsable du championnat, le comité départemental encaissera un chèque de caution de 30 € et la perte d'un point sur la rencontre,
- pour une deuxième journée jouée sans autorisation du responsable du championnat, l'équipe sera déclarée forfait, classée dernière de sa poule et ne pourra plus participer au championnat pour la saison en cours.
- Pour une journée jouée en dehors de la semaine de report, les 2 équipes perdent 1 point sur la rencontre, et les résultats individuels des joueurs ne seront pas pris en compte pour leur moyenne personnelle.

8 – 4 Joueurs sans licence et/ou suspendus et/ou non autorisés

Pour tout match effectué par une joueuse ou un joueur non licencié au moment de la rencontre ou étant sous le coup de sanctions disciplinaires (suspension ou bien amende) et/ou non autorisé alors les matchs sont déclarés perdus.

8 – 5 Ordre des joueurs

Le non-respect de l'article 4-4 entraîne soit la perte des 2 simples hommes, soit la perte des 2 simples dames, soit la perte des 2 doubles mixtes de la « journée » par forfait.

8 – 6 Jouer dans 2 équipes, Jouer plus de 2 matchs, Jouer en division inférieure

Le non-respect des articles 4-5 et 4-9-2 entraîne la perte de tous les matchs du joueur ou joueuse fautif sur la « journée ».

Attention : pour les articles 8-1, 8-5 et 8-6, nous appliquerons le principe du championnat régional où les matchs perdus pour pénalités sont notés 0 à 1 pour le match, 0 à 2 pour les sets et 0/21, 0/21 pour les points auquel s'ajoute la perte d'un point sur l'ensemble de la rencontre donc -1 sur les points de la rencontre par joueur fautif jusqu'à une limite de 0 point excepté lors de la première sanction où le point de pénalité ne sera pas mis. Pour l'article 8-4 (joueur non-licencié, non-autorisé ou suspendu) aucune exception ne sera faite, il y aura automatiquement perte d'un point par joueur fautif (jusqu'à une limite de 0 pt pour la rencontre (sur le score la rencontre)

Ex. une équipe gagne la rencontre 5 à 2 mais avec 1 joueur non licencié qui a fait 2 matchs (1 victoire et 1 défaite) – ce match gagné sur le terrain se transforme en défaite - donc cette équipe ne gagne que par 4 à 3. Et au lieu de marquer 3 points à 1 pour le classement championnat, il y aura donc 2 à 1 (3-1 pour avoir fait jouer un joueur non licencié).

Ex. une équipe perd une rencontre 3 à 4 mais avec 1 joueur non licencié qui a fait 2 matchs (1 victoire et 1 défaite) - ce match gagné sur le terrain se transforme en défaite - donc cette équipe perd maintenant 2 à 5. Et au lieu de marquer 1 point à 3 pour le classement championnat, il y aura donc 0 à 3 (1-1 pour avoir fait jouer un joueur non licencié).

Remarque : en cas de forfait sur un match du à une blessure d'un joueur lors d'un match précédent, celui-ci sera perdu 21/0-21/0 sans être sanctionné de -1 sur le résultat de la rencontre (uniquement lors d'un déplacement avec 3 joueurs dans une catégorie)

8 – 7 Transmission des résultats

Les résultats non transmis après la rencontre par mail exposent l'équipe aux sanctions :

- retard de plus de 48 heures : 1 avertissement puis en cas de récurrence perte d'un point sur la rencontre (victoire 2 points au lieu de 3),
- retard de plus de 7 jours : perte d'un point sur la rencontre (victoire 2 points au lieu de 3),
- retard de plus de 15 jours : encaissement par le comité du 1^{er} chèque de caution de 30 € et perte des 3 points de la rencontre,

COMITÉ DÉPARTEMENTAL D'ILLE-ET-VILAINE DE BADMINTON

- retard de plus de 30 jours : rencontre perdue, 0 match, différence de sets –21 et différence de points –294,
- retard de plus de 60 jours : disqualification de l'équipe, ne seront pas pris en compte les résultats des rencontres précédentes. Elle ne participera plus à la compétition et sera classée dernière de sa division.

En cas de feuille de match incomplète (journée, date, division, poule, nom du club et sigle, nom et prénom des joueurs, n° de licence et classement.... Absents) 1 avertissement puis en cas de récidive perte d'un point sur la rencontre.

8 – 8 Le juge-arbitre de la rencontre ou la commission championnat lors d'un conseil d'administration du Comité Départemental, a le pouvoir de disqualifier une équipe qui aurait concédé des matchs par forfait dans le but de favoriser ou de porter préjudice à une autre équipe ou pour toute autre raison contraire à l'éthique sportive. Dans ce cas, il n'est pas tenu compte des résultats des précédentes rencontres de cette équipe qui ne participera plus à la compétition et sera classée dernière de sa division.

Article 9 : CONCLUSION

Toute équipe contrevenant à l'un des articles du règlement se verra directement sanctionner par le responsable de sa poule.

Si un événement non prévu par ce règlement survient en cours de saison, il sera étudié en comité directeur.

Toute réclamation sera à faire auprès de la commission litige du comité.

Toute participation à ce championnat implique l'entière adhésion au présent règlement.

Ce règlement annule et remplace tous les précédents. Le règlement fédéral s'appliquera pour tous points non développés dans ce règlement. Il a été présenté par la commission championnat interclubs d'Ille et Vilaine au Conseil d'administration du Comité Départemental qui l'a avalisé le 05 juillet 2018

NB : Il est recommandé aux joueurs et joueuses qui font des résumés sur les sites de clubs ou pages des réseaux sociaux ou autres de respecter dans les termes les adversaires et équipes participant au championnat